L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Un s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

entre Conti et Bienville

323 - CHARTRES - 323

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple, 1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

—Paraissant le—

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

3133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles,

2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A L'ENCAN!!!

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL.

No 70,763—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre date et signé le 6 août 1903, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci après:

1° Dix lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Harmonie et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 3 février 1895, Livre du Bureau des Transferts 1[illegible]. Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connues comme 3115-17-21-23 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte bon revenu et est d'un placement excellent.

2° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, St André, Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10, sur un plan de Hughes, levé par ordre et en étude de L. K. Kenny, ancien notaire en cette ville, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces et dix lignes, entre lignes parallèles, le tout en livre américaine acquis le 10 janv. 1878, Bureau des transferts, livre 109, fo. 698.

Les améliorations consistent en un magasin triple à deux étages en briques connu comme 1916-24 rue Magasin. La propriété est en face du Marché Magasins et rapporte un bon revenu.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges, servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Pleasant, Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure anglaise quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de R. F. Schmidt, par acte passé devant John Bendernagel, ancien notaire, le 28 janvier 1880, et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 64 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Hutchinson et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 3 février 1895, Livre du Bureau des Transferts 1[illegible]. Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connues comme 3115-17-21-23 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte bon revenu et est d'un placement excellent.

5° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Magasins, Hutchinson et Camp, désigné comme lot 14 mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de cent vingt dix pieds entre lignes parallèles, acquis le 3 août 1892, Livre 146, folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations sont connues comme No 1115 rue Neuvième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'on de vendeurs avec les actes ordinaires de sûreté, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au parfait payement. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1903 en plus et au dessus de son enchère, les frais des propriétés jusqu'à la date du passage de l'acte de vente devant appartenir à la succession. 5 0/0 Honoraires d'avocat en cas de procès pour exiger les billets. Les actes de vente devant être passés pardevant Hughes Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Le dépôt sera de 10 0/0 pour lier la vente, devant être déposé par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Aussi au même moment et endroit et sous les mêmes conditions de vente annoncé ci dessus, je vendrai:

1. Le cottage résidence attrayant, No 3133 rue du Camp à l'encoignure Neuvième, d'après le plan.
2. Le cottage double Nos 2020-22 rue Sixième, entre les rue Remparts et Saratoga, d'après le plan.
3. Le cottage double, Nos 2024-26 rue Sixième, entre les rues Remparts et Saratoga, d'après le plan.

J. J. McLoughlin avocat.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
303 rue Baronne.
9 août—a 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Nos 5304-5306 rue du Camp (ilet Valmont, Léontine et Magasins)

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er septembre 1903, à midi, succession de Mme Emily Cragg, No 70 886, Cour Civile de District, Division D. Conformément à et en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, ledit ordre rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée le 27 juillet 1903 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 1er septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci dessous

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits y dessus y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp Valmont, Léontine et Magasins, ledit lot est désigné par le numéro "quatorze" mesurant trente et un pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent six pieds six pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot No Treize et cent sept pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne de côté du lot No Quinze.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 0/0 cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1903, et faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente devant être passé pardevant W. A. Bell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
303 rue Baronne.
31 juil—31—août 2 9 16 23 30—sept 1

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 71 316—Cour Civile de District, Division A—Mme Geneviève C. Armand vs ses Créancier.—Ordre. Considérant la susdite pétition et le tableau d'assemblement et passif dûment vérifié et enregistré, il est ordonné que, après avis notice et sommation aux créanciers, comme requis par la loi, une réunion des créanciers de ladite Mme Geneviève C. Armand soit convoquée et tenue pardevant John P. Sullivan, notaire public pour cette paroisse, d'après notion commençant le 1er jour de septembre 1903 à son bureau à dix heures A. M. pour voter d'accorder ou de refuser l'application de ladite Mme Geneviève C. Armand pour un répit de soixante quatre vingt dix et cent vingt jours de la date de ladite réunion, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété de ladite Mme Geneviève C. Armand soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 17 août 1903.
(Signé) W. B. SOMMERVILLE
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division C maintenant absent en congé.

Pour copie conforme J. McCORMICK, Député-Greffier.

C. C. Friedrichs, avocat.
19 août—19 25—sept 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Ben A. Lastrapes vs Henry Olivier.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 11 620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Juge, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le 2me District de cette ville, le VENDREDI, 28 août 1903, à 11 heures A. M.—Un mulet noir un wagon à ressorts à quatre roues un jeu de harnais. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable. Generelly & Doyle, avocats.
19 août—19 25 28

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

[Un cottage double, loué $14 00]

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71 137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 848 rue Camounne, MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français St Claude, Tours et Remparts, mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3") et une ligne (1") de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer par l'acte de vente devant être passé pardevant WALTER L. Gleason, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Robert Legier, avocat.
No 816 rue Commune.
16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

Succession de Philomène Journé, Victoria Portia et Jean Paul Nogues (connu aussi comme Pierre Nogues).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 297—Division D. Attendu que Germina Journé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de la Philomène Journé, de Victoria Portia et Jean Paul Nogues, connu aussi comme Pierre Nogues, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Richard et Vidiné, avocats.
14 août—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous êtes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408 10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE.	No 1421 RUE DUMAINE.	Nos 1847-25 RUE DUMAINE.
Nos 1813-15 RUE DUMAINE.	No 1811 RUE DUMAINE.	Nos 1833-34 RUE DUMAINE.
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE	Nos 1523-25 RUE CONTI	Nos 408-10 RUE N. VILLERE.
Nos 418-20-22-24-26-28 N VILLERE.	Nos 430-32-34 N VILLERE	No 1518 RUE ST-LOUIS
Nos 1538-40 RUE ST LOUIS,	No 2143 RUE CANAL, COIN GALVEZ	Nos 112-14 RUE N GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment assermenté, offrirai en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach, et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70 623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la susmentionnée affaire ci dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903, agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 11 août 1903, homologant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci dessus intitulée et numérotée No 70 623, la propriété ci-après désignée à savoir:—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association" de la valeur au pair de cent (100) dollars chacun.

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer.

Nos 430-32-34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot ci mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6") lignes et soixante trois (63) pieds six (6") lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds, onze (11") pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1") pouce et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE.—UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre, de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26) pieds sept (7") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt six (86) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9") pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant douze (12) pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur la moitié de la ligne de côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 122-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt quatre (24) pied un (1") pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur la moitié de la ligne de côté adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant douze (12) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2") pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée lesquelles allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Marais et désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds trente (30") pouces de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Robertson et Claiborne désignés par les No vingt deux (22), vingt trois (23) et vingt quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant ledit lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds trente six (36") pouces et six (6") lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) est contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31) pieds deux (2") pouces et six (6") lignes de face à la rue Clouet et trente et un (31) pieds deux (2") pouces et six (6") lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles et le lot No vingt quatre (24) est contigu aux lots No vingt deux (22) et vingt trois (23) dans une largeur de trente et mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue Claiborne et vingt (20) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3") pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant cinquante et un (51) pieds quatre (4") pouces et une (1") ligne de face à la rue Villeré sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9") pouces de largeur dans le fond, et mesurant soixante quatre (64) pieds de face à la rue Conti sur un retrait vingt trois (23) pieds et neuf pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds neuf (9") pouces et quatre (4") lignes et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI, UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre D sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais mesurant trente deux (32) pieds de face à la rue Conti sur quatre neuf (49) pieds deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine, et s'étendant vers la rue St Claude mesurant dix huit (18) pieds un (1") pouce et quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4") pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne de côté près de la rue Nord Liberté, de là s'élargissant de vingt huit (28) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle rue ledit lot a une autre profondeur et façade de neuf (9") pieds deux (2") pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6") pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10") pouces et cinq (5") lignes.

2143 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57) pieds huit (8") pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $40 00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903 et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option de locataire, et auquel droit de renouvellement le locataire a été déjà préavisé, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ, UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds de l'encoignure des rues Canal et Galvez, et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ, UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat ledit lot ou portion de terre est contigu au lot B ci dessus décrit sur son côté s'étendant vers la rue Iberville mesurant trente (30) pieds deux (2") pouces de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1811 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de onze (11) pieds neuf (9") pouces et six (6") lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman mesurant dix huit (18) pieds trois (3") pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35) pieds quatre (4") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1823-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4") pouces et onze (11") lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE, UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D, ledit lot mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, quatre vingt deux (82) pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur, soixante seize (76) pieds huit (8") pouces et une (1") ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et une première largeur dans le fond, commençant de la rue Prieur sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20) pieds onze (11") pouces en ligne droite, ladite ligne entre à angle droite quatre (4") pieds sept (7") pouces et a ensuite une deuxième largeur aussi parallèle à l'avenue de l'Esplanade de onze (11) pieds un (1") pouce trois (3") lignes.

1832-34, RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE

VINGT ET UNIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine Derbigny, Roman et Ste Anne, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel ledit morceau mesurant trente trois (33) pieds un (1") pouce et deux (2") lignes de face à la rue Dumaine sur soixante quatre (64) pieds trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Roman.

SUR LES CONDITIONS de un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au parfait payement final, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat dans le cas de poursuites pour forcer la collection des billets, la propriété dev